



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ VEOLIA PROPLETE NORD NORMANDIE SOLLICITE L'AUTORISATION DE REGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SON SITE DE NOGENT-SUR-OISE

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 16 septembre 2013, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société VEOLIA PROPLETE NORD NORMANDIE en vue de régulariser ses activités de tri, valorisation et transfert de déchets dans le cadre d'une extension de son site qu'elle exploite sur la commune de Nogent-sur-Oise, quai d'Amont, ZI du Clos Barrois.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Jean LAMBRY, directeur d'Agence Régionale Picardie de la société VEOLIA PROPLETE NORD NORMANDIE, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 16 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Nogent-sur-Oise, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le dossier, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nogent-sur-Oise et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Pierre DENDIEVEL, responsable d'audit et de l'administration sociale en retraite, suppléé le cas échéant, par M. Alain VASSAL, ingénieur et chef de projet RTE en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Nogent-sur-Oise, aux jours et heures suivants :

- mercredi 16 octobre 2013, de 9h00 à 12h00,
- samedi 26 octobre 2013 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 30 octobre 2013 de 14h30 à 17h30,
- lundi 4 novembre 2013 de 15h00 à 18h00,
- vendredi 15 novembre 2013 de 14h30 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Nogent-sur-Oise, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).